

Bondoufle, le 13 juillet 2017



## Communiqué de presse

Jérôme Marsac, fondateur historique de CYBERGUN, sa holding Hobby Import, et CYBERGUN ont signé un accord transactionnel visant à mettre fin à leurs différends en indemnisant Jérôme Marsac et sa holding Hobby Import à hauteur de 525 KEUR sous la forme d'actions ordinaires CYBERGUN qui seront émises à un prix égal au nominal, en ce compris notamment les 260 KEUR qu'il avait versé à titre personnel à la BNP PARIBAS lors du rachat de la dette bancaire CYBERGUN en 2014 et les 462 KEUR qu'il avait versé à CYBERGUN en 2010 et 2011 pour financer le développement d'une boisson énergisante.

La société CYBERGUN reconnaît que son développement de petit grossiste français en 1994 jusqu'à sa position actuelle de leader mondial en réplique sous licence est le fruit de sa vision et de son travail sur 20 ans de 1994 à 2014.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur :  
[www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

**A propos de Cybergun :** [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

Cybergun est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2017, la société a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 30 MEUR. Les titres Cybergun sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Action Cybergun : FR0004031839 – ALCYB - Obligation Cybergun : FR0010945725 – CYBO

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas Bouchez au +33 1 53 67 36 74

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe Ossola au +33 1 56 69 61 86

Découvrez l'univers des produits Cybergun :

[www.facebook.com/cybergun](https://www.facebook.com/cybergun)

[www.youtube.com/user/MrCybergun](https://www.youtube.com/user/MrCybergun)